



Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 24 novembre 2008

Nouvelle édition des Indemnités pour le bétail en pension

L'Union suisse des paysans publie, en collaboration avec Agridea et les stations fédérales de recherches ALP et ART, une version actualisée des "Indemnités pour le bétail en pension". La principale nouveauté concerne des calculs plus détaillés pour les vaches allaitantes.

Les indemnités pour le bétail en pension sont des normes qui servent de base au calcul du prix de la pension lorsque des animaux doivent être transférés pour une courte période sur une exploitation tierce. La situation du marché, la durée de la pension et la région peuvent influencer le montant de l'indemnité et doivent être pris en considération de cas en cas.

La dernière édition des Indemnités date de 2006. Le principe de calcul des coûts de pension reste inchangé par rapport à l'édition précédente. Les frais pris en compte sont: les coûts des bâtiments, des aliments, de la main-d'oeuvre et les frais généraux. Le calcul des coûts est réalisé sur la base des conditions d'exploitation individuelles en fonction du système de stabulation, de l'affouragement et du salaire horaire.

Les coûts ont été adaptés aux données actuelles. Principalement les prix des aliments pour animaux et les frais généraux ont augmentés. Le temps de travail nécessaire est inchangé et un calcul pour un salaire horaire à CHF 35.- est proposé. Dans les précédentes éditions, les normes pour les vaches allaitantes découlaient directement de celles des vaches laitières. Certains frais ont été calculé spécialement pour les vaches allaitantes.

La brochure « Indemnités pour le bétail en pension » peut être obtenue au prix de 10 francs, auprès de l'Union suisse des paysans par téléphone au 056 462 51 11 ou sur Internet (www.sbv-usp.ch, rubrique «Shop»).

Renseignements:

*Marie-Florence Perdrix, Division production animale, Tel. 056 462 51 11
www.sbv-usp.ch*